

Séance du 11 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Cui ont pris part à la Délibération
29	29	28
Date de la convocation		
06/05/2021		
Date d'Affichage		
12/05/2021		

DCM N° 2021-48

L'an deux mil vingt et un

Et le onze mai

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni en visio-conférence avec publicité des débats, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

25 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, GIAFFERI Michael, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

3 Membres absents excusés (procurations) :

M. BATTESTI Gilles a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie Dominique

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

MME NAPPO Michelle a donné procuration à M. SIMONI Pierre Baptiste

1 Absent : M. MALPELI Stéphane

Madame GIAMARCHI Marie Dominique est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Course
pédestre
A
Currilingua

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1^{er} adjoint au Maire, rappelle que le collectif « Parlemu Corsu » organise le 4 juillet prochain une course pédestre, « A Currilingua », de 90 km qui partira de Borgo et s'achèvera à Solenzara en soutien à la langue corse.

90 entités différentes pourront acheter les 90 km. Un kilomètre coûte 100 euros.

Monsieur Louis POZZO DI BORGO et le groupe « Tutti Furianinchi » proposent aux membres du conseil municipal de soutenir cette association qui œuvre en faveur de la langue corse et d'acheter un kilomètre au prix de 100 euros.

OUI l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1^{er} Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTENT

Cette proposition et décident de verser une subvention au Collectif « Parlemu Corsu » de 100 €.

DISENT

Que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget général de la commune.

AUTORISENT

Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

